



**COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE
DU 11 NOVEMBRE 1918**



Le Maire et les membres du Conseil Municipal invitent cordialement tous les Villariessoises et Villariessois à se joindre à eux pour commémorer l'Armistice du 11 novembre 1918.

Cette manifestation se déroulera le **dimanche 12 novembre à 12h15** avec le dépôt d'une gerbe de fleurs à la Stèle du souvenir.

Nous aurons le plaisir d'accueillir les porte-drapeaux du Comité Cantonal de la FNACA de Montastruc-la-Conseillère.

A l'issue de la cérémonie, un apéritif placé sous le signe de l'amitié et de la convivialité sera offert à la salle du Conseil Municipal.



SÉCHERESSE

La commune de Villariès a adressé une demande en Préfecture afin d'être reconnue en état de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période du 01/01/2016 au 30/09/2016.

Les administrés concernés par ce phénomène sont invités à déposer un courrier en Mairie.

Une information sera donnée à la population dès que la Mairie aura reçu une réponse de la Préfecture.

LAURÉATS AUX EXAMENS

Les titulaires du Brevet des Collèges, du CAP, du BEP ou du Baccalauréat sont invités à se faire connaître en mairie jusqu'au **15 novembre 2017**.

Un « bon cadeau » leur sera attribué en récompense et encouragement de leur réussite.



NOËL DES ENFANTS



Le Noël des enfants aura lieu le **samedi 9 décembre après-midi**.

Une invitation personnelle sera adressée prochainement à chacun des enfants concernés.



**INSCRIPTIONS SUR
LES LISTES ÉLECTORALES**

Les inscriptions sur les listes électorales seront reçues jusqu'au **dimanche 31 décembre**.

RECENSEMENT MILITAIRE



Les jeunes filles et jeunes gens doivent venir se faire recenser en mairie, à la date d'anniversaire de leurs 16 ans ou dans un délai de trois mois à compter de cette date (apporter le livret de famille).



ENCOMBRANTS

Le prochain ramassage des encombrants aura lieu le **mardi 19 décembre**.

Pensez à vous inscrire en Mairie au plus tard le **lundi 11 décembre**.

DISTRIBUTION DE CALENDRIERS



Cette année encore de faux éboueurs proposent un calendrier aux habitants. La plupart du temps, ils se présentent en indiquant qu'ils réalisent la collecte des déchets verts ou des encombrants.

La communauté de commune (C3G) ne mandate aucun salarié pour ce type de tournée.

Vous pouvez télécharger sur le site de la C3G à la rubrique « Les ordures ménagères », le calendrier concernant le ramassage des ordures ménagères et des emballages recyclables.

PROCHAINE MANIFESTATION À VILLARIÈS

Vendredi 17 novembre :
soirée Beaujolais à 20h organisée par le Comité des Fêtes.

DATE À RETENIR EN JANVIER 2018

Vendredi 19 janvier :
présentation des vœux du Maire et du Conseil Municipal à 18h30 à la salle des fêtes.



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Les démarches de délivrance des principaux titres instruits par la Préfecture seront désormais plus simples et plus sécurisées sur l'ensemble du territoire français.

Cette évolution s'inscrit dans le cadre du Plan national Préfecture Nouvelle Génération (PPNG) qui prévoit la mise en place progressive de télé-procédures et la création de Centre d'Expertise et de Ressources des Titres (CERT), chargés de traiter plus rapidement les demandes et de lutter plus efficacement contre les fraudes. Ces centres sont les seuls compétents désormais pour l'instruction de titres tels que les passeports, les cartes d'identité mais aussi les certificats d'immatriculation et les permis de conduire.

> **Passeport et carte d'identité :**

Seules les mairies des 25 communes de Haute Garonne dotées d'un dispositif de recueil des données peuvent enregistrer vos demandes (à proximité : Castelginest, Fronton, L'Union, Montastruc-la-Conseillère - liste complète à l'adresse suivante : <http://tinyurl.com/demarches-HG>).

Procédure :

- prendre IMPÉRATIVEMENT un rendez-vous dans l'une des mairies habilitées.
Pour la mairie de Montastruc-la-Conseillère, la prise de rendez-vous se fait directement en ligne via le site : <https://rdv-cni.mairie-montastruc.fr>.
Il est important de noter qu'il faut anticiper les démarches, les délais d'attente pouvant être très longs (à l'heure actuelle 3 mois).
- une pré-demande en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) peut être un gain de temps : <https://ants.gouv.fr>.

> **Certificat d'immatriculation et permis de conduire**

Toutes les opérations concernant les certificats d'immatriculation et permis de conduire sont dématérialisées depuis le 6 novembre 2017.

Vous êtes donc invités pour toute demande à consulter le site internet de l'ANTS aux rubriques suivantes :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>
<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Le secrétariat de mairie de Villariès reste à votre disposition pour tout complément d'information qui vous serait nécessaire, ou pour toute aide éventuelle dans la réalisation de vos démarches.



INSTALLATION D'UN CABINET MÉDICAL

Dans le courant du mois de Janvier 2018, nous aurons le plaisir d'accueillir un médecin sur notre commune.
Le docteur Monique HEITZ ouvrira son cabinet au n° 8 Grande Rue.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

- Lundi 14h00 - 17h00
- Vendredi 16h00 - 19h00

SECRÉTARIAT DE MAIRIE



Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

- Lundi 8h30 - 12h15
- Mardi 8h30 - 12h15 et 16h00 - 18h00
- Jeudi 8h30 - 12h15
- Vendredi 8h30 - 12h15 et 16h00 - 19h00



STOP PUB

Les habitants qui ne désirent plus recevoir de publicités, peuvent venir retirer en mairie, un autocollant à apposer sur leur boîte aux lettres.